

Concentrations / Engagements / Lettre de la Commission / Recevabilité / Arrêt du Tribunal

Une lettre de la Commission européenne interprétant des engagements définitifs ne constitue pas un acte susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation (9 octobre)

Arrêt 1&1 Telecom, aff. T-43/16 (+ 2 affaires non jointes)

Saisi d'un recours en annulation, le Tribunal de l'Union européenne rappelle qu'une manifestation d'opinion écrite ou une simple déclaration d'intention ne saurait constituer une décision de nature à faire l'objet d'un recours en annulation dès lors qu'elle n'est pas susceptible de produire des effets juridiques et ne vise pas à produire de tels effets. En l'occurrence, la lettre de la Commission faisant l'objet d'un recours ne fait que confirmer des engagements définitifs sans modifier la situation juridique de la requérante. En ce qu'elle interprète ces engagements, ladite lettre constitue une simple déclaration, juridiquement non obligatoire, que la Commission est autorisée à faire dans le cadre de la surveillance *a posteriori* de la mise en œuvre correcte de ses décisions en matière de contrôle des concentrations. Le Tribunal estime qu'il n'existe, à cet égard, aucune obligation à la charge de la Commission de répondre aux éventuelles plaintes déposées pour non-respect des décisions en matière de contrôle des concentrations par une décision susceptible de recours en annulation. (JJ)

[Haut de page](#)

DROITS FONDAMENTAUX

France / Sanction disciplinaire de courte durée infligée à un détenu / Interdiction des traitements inhumains et dégradants / Irrecevabilité / Décision de la CEDH

La Cour EDH déclare irrecevable une requête visant à contester une sanction disciplinaire de courte durée infligée à un détenu (11 octobre)

Décision Mazziotti c. France, requête n°65089/13

En l'espèce, la Cour EDH reconnaît la validité des motifs disciplinaires de la sanction ainsi que sa nécessité au regard, notamment, des impératifs de sécurité. Elle constate que la durée du placement en cellule disciplinaire à laquelle le requérant a été condamné, soit 7 jours, était relativement courte et qu'elle a même été réduite, les 2 derniers jours ayant été convertis par les autorités pénitentiaires en travaux d'intérêt général, ce qui démontre qu'il a été procédé à un examen évolutif des circonstances et de la situation du requérant. La Cour EDH relève qu'aucun élément du dossier ne permet de penser que la décision de transférer le requérant en cellule disciplinaire pouvait faire craindre une mise en danger de sa santé physique ou psychique et constate que celui-ci a fait l'objet d'une surveillance médicale constante. Enfin, elle constate que les conditions matérielles de détention au sein du quartier disciplinaire n'ont jamais fait l'objet d'une plainte de la part du requérant, ni devant les autorités nationales ni devant elle. La Cour EDH considère le grief comme mal fondé et le rejette. (MT)

Perquisition / Cabinet d'avocat / Droit au respect de la vie privée / Arrêt de la CEDH

La Cour EDH rappelle que les perquisitions opérées dans des cabinets d'avocats doivent être assorties de garanties spéciales de procédure (4 octobre)

Arrêt Leotsakos c. Grèce, requête n°30958/13

La Cour EDH constate, en l'espèce, que l'avocat n'était présent à aucun moment de la perquisition qui a duré 12 jours. Les autorités nationales ont, par ailleurs, confisqué des ordinateurs et des documents, dont des dossiers de clients, couverts par le secret professionnel. La présence d'une voisine en tant que témoin indépendant n'était pas une garantie suffisante à cet égard, celle-ci n'ayant pas de connaissances juridiques et n'étant pas capable de repérer des documents concernant des affaires de clients. La fouille et la saisie effectuées ne peuvent, dès lors, être considérées comme proportionnées à la poursuite des buts légitimes visés, compte tenu de l'intérêt de la société démocratique à assurer le respect du domicile. La Cour EDH conclut à la violation de l'article 8 de la Convention garantissant le droit au respect de la vie privée. (MG)

Personne transsexuelle / Changement de prénom / Droit au respect de la vie privée / Arrêt de la CEDH

L'impossibilité pour une personne transsexuelle d'obtenir un changement de prénom avant l'aboutissement définitif du processus de transition sexuelle emporte violation de son droit à la vie privée (11 octobre)

Arrêt S.V. c. Italie, requête n°55216/08

La Cour EDH souligne que le principe de l'indisponibilité de l'état des personnes, la cohérence de l'état civil et l'exigence de sécurité juridique justifient la mise en place de procédures rigoureuses dans le but, notamment, de vérifier les motivations profondes d'une demande de changement légal d'identité. Elle relève, cependant, que le rejet de la demande de la requérante était fondé sur des arguments purement formels ne prenant nullement en compte la situation concrète de l'intéressée et, notamment, son apparence physique. Cette situation a, dès lors, placé la requérante dans une situation anormale lui inspirant des sentiments de vulnérabilité, d'humiliation et d'anxiété pendant une période d'une durée déraisonnable. La Cour EDH conclut que l'Etat a manqué à son obligation positive de garantir le droit de la requérante au respect de sa vie privée, emportant violation de l'article 8 de la Convention. (MG)

[Haut de page](#)

Fiscalité et union douanière / Guichet unique de l'Union pour les douanes / Consultation publique

La Commission européenne lance une consultation publique sur l'analyse d'impact d'un guichet unique de l'Union européenne pour les douanes (9 octobre)

[Consultation publique](#)

Cette consultation vise à permettre aux acteurs concernés par la circulation transfrontière des marchandises et au grand public de donner leur avis sur tous les aspects couverts par l'analyse d'impact, à savoir la définition du problème, ses facteurs et ses causes profondes, la question de la subsidiarité et de la valeur ajoutée d'une action au niveau de l'Union ainsi que les 1^{ères} options de mesures et les incidences probables de chaque option. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs contributions, avant le 16 janvier 2019, en répondant à un questionnaire en ligne. (AB)

TVA / Coopération administrative / Mesures de renforcement de la coopération / Eurofisc / Règlement modificatif

Le règlement (UE) 2018/1541 modifiant 2 règlements existants en matière de TVA afin de renforcer la coopération administrative a été publié au Journal officiel de l'Union européenne (16 octobre)

[Règlement \(UE\) 2018/1541](#)

Le règlement modifie le [règlement \(UE\) 904/2010](#) et le [règlement \(UE\) 2017/2454](#) en prévoyant des mesures de renforcement de la coopération administrative dans le domaine de la taxe sur la valeur ajoutée. Il s'inscrit dans le cadre du [plan d'action](#) sur la TVA, présenté en avril 2016, et fait suite à la [communication](#) sur le suivi de ce plan d'action, du 4 octobre 2017. Le règlement vise à renforcer la coopération entre les Etats membres en leur donnant les moyens de lutter plus rapidement et plus efficacement contre la fraude à la TVA, notamment, grâce à la mise en place d'un système de partage d'informations en ligne en sein d'Eurofisc, le réseau d'experts nationaux en matière de lutte contre la fraude à la TVA dans l'Union européenne. Eurofisc est également doté de nouvelles compétences afin de lui permettre de coordonner les enquêtes administratives conjointes via ses fonctionnaires de liaison dans les Etats membres. Le règlement vise, par ailleurs, à renforcer la coopération entre les autorités fiscales et les services répressifs européens, à savoir l'Office européen de lutte antifraude, Europol et le Parquet européen. (MTH)

[Haut de page](#)

RECHERCHE ET SOCIETE DE L'INFORMATION

Education et formation / Recherche et innovation / Institut européen d'innovation et de technologie / Consultation publique

La Commission européenne lance une consultation publique sur le fonctionnement de l'Institut européen d'innovation et de technologie (« EIT ») (10 octobre)

[Consultation publique](#)

Cette consultation vise à recueillir l'avis des parties prenantes et des citoyens sur les défis liés au fonctionnement de l'Institut européen d'innovation et de technologie et sur les objectifs et options possibles pour son développement stratégique futur. Les résultats de la consultation alimenteront l'analyse d'impact préalable à la présentation de la proposition de la Commission concernant l'agenda stratégique de l'Institut pour l'innovation 2021-2027 et la révision du règlement portant création de l'Institut européen d'innovation et de technologie. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs contributions, avant le 5 décembre 2018, en répondant à un questionnaire en ligne. (AB)

[Haut de page](#)

SANTE

Médicaments à usage spécifique / Evaluation / Consultation publique

La Commission européenne lance une consultation publique sur la législation relative aux médicaments à usage spécifique, en particulier les médicaments pour enfants et pour le traitement des maladies rares (12 octobre)

[Consultation publique](#)

Cette consultation vise à évaluer l'efficacité et l'efficacité de la législation de l'Union européenne en la matière. Elle examine si cette législation est adaptée à son objectif à la lumière des développements dans le domaine des produits pharmaceutique et s'intéresse, en particulier, à l'impact des incitations introduites pour la recherche, le développement et la commercialisation de ces médicaments spécifiques. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs contributions, avant le 4 janvier 2019, en répondant à un questionnaire en ligne. (MT)

[Haut de page](#)

- **Participation à une réunion du RJECC consacrée au recouvrement des créances (2 octobre)**

La DBF a participé, le 2 octobre dernier, à une réunion du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) organisée par la Commission européenne à Bruxelles. Cette réunion portait sur l'interprétation et l'application du [règlement \(CE\) 805/2004](#) portant création d'un titre exécutoire européen pour les créances incontestées, du [règlement \(CE\) 1896/2006](#) instituant une procédure européenne d'injonction de payer, du [règlement \(CE\) 861/2007](#) instituant une procédure européenne de règlement des petits litiges ainsi que du [règlement \(UE\) 655/2014](#) portant création d'une procédure d'ordonnance européenne de saisie conservatoire des comptes bancaires, destinée à faciliter le recouvrement transfrontière de créances en matière civile et commerciale. (MT)

- **Participation à une réunion du point de contact français du RJECC consacrée au projet « Connaître la législation européenne » (10 octobre)**

La DBF a participé, le 10 octobre dernier, à une réunion organisée par le point de contact français du RJECC, Mme Marie Vautravers, à la Direction des affaires civiles et du Sceau du Ministère de la Justice à Paris. Cette réunion portait sur le suivi du projet français « CLUE : Connaître la législation de l'Union européenne » monté dans le cadre d'un appel à projets interprofessionnels de la Commission européenne visant à renforcer les réseaux nationaux de manière à assurer une meilleure mise en œuvre des instruments européens en matière civile et commerciale. (MT)

- **Evènement « Contre la désinformation : quelle stratégie européenne des médias et des langues ? » (15 octobre)**

La DBF a assisté, le 15 octobre dernier, à un évènement consacré aux questions relatives à la lutte contre la désinformation dans l'Union européenne sous le patronage de M. Stéphane Lopez, Représentant permanent de l'Organisation internationale de la francophonie auprès de l'Union européenne. A la suite du discours de Mme Mariya Gabriel, Commissaire européenne au numérique, un panel composé, notamment, de Monsieur Jean Arthuis, député européen, de M. Christophe Leclercq, membre du Groupe d'experts de haut niveau de l'UE sur la désinformation et de Mme Aline Robert, rédactrice-en-chef à Euractiv, a échangé sur le sujet.

[Haut de page](#)

DU COTE DES INSTITUTIONS EUROPEENNES**Le Président et la Vice-présidente de la Cour de justice de l'Union européenne ont été élus et le Premier Avocat général a été désigné (9 et 11 octobre)**

Communiqués de presse n°151/18, n°152/18 et n°155/18

A la suite du renouvellement partiel des Membres de la Cour de justice, M. Koen Lenaerts, juge belge, a été réélu Président de la Cour de justice de l'Union européenne par ses pairs pour la période allant du 9 octobre 2018 au 6 octobre 2021. Mme Rosario Silva de Lapuerta, juge espagnole, a été élue Vice-Présidente de la Cour de justice de l'Union européenne pour la même période. A cette même occasion, M. Maciej Szpunar, avocat général polonais, a été désigné Premier avocat général de la Cour de justice. (MG)

Ordre du jour de la prochaine session plénière du Parlement européen (22 au 25 octobre)

[Projet d'ordre du jour](#)

Le Parlement européen se réunira en session plénière la semaine du 22 au 25 octobre prochains. Au sommaire des votes programmés figure, notamment, le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019. Au sommaire des débats programmés figurent, notamment, le programme de travail de la Commission européenne pour 2019, la présentation du rapport annuel de la Cour des comptes 2017 et le projet de modification de la [directive 1999/62/CE](#) relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures. (JJ)

[Haut de page](#)

SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

FRANCE

Commune de Saint-Quentin / Services juridiques (13 octobre)

La commune de Saint-Quentin a publié, le 13 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2018/S 198-448481, JOUE S198 du 13 octobre 2018*). Le marché porte sur des besoins dans le domaine juridique tels que le conseil, la représentation, l'assistance en justice et la rédaction d'actes. Le marché est divisé en 7 lots. La durée du marché est fixée entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **12 novembre 2018 à 17h**. (MG)

Fonds d'indemnisation victimes de l'amiante / Services de conseil et de représentation juridiques (6 octobre)

Le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (« FIVA ») a publié, le 6 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et de représentation juridiques (*réf. 2018/S 193-436791, JOUE S193 du 6 octobre 2018*). Le marché porte sur la délivrance de services de conseil et d'assistance juridiques ainsi que de représentation en justice au bénéfice du FIVA dont l'activité contentieuse recouvre, d'une part, la contestation par les victimes des décisions du fonds en application de l'article 53-V de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 et, d'autre part, les actions subrogatoires du fonds en application de l'article 53-VI de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2001. Le marché est divisé en 10 lots. La durée du marché est de 12 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **6 novembre 2018 à 16h**. (MG)

Immobilière Podeliha / Services de conseil et de représentation juridiques (10 octobre)

Immobilière Podeliha a publié, le 10 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et de représentation juridiques (*réf. 2018/S 195-441498, JOUE S195 du 10 octobre 2018*). Le marché porte sur la réalisation de prestations juridiques, de conseil, d'assistance et de représentation du client par la société Immobilière Podeliha, bailleur social dans les Pays de la Loire. La durée du marché est de 24 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **19 novembre 2018 à 12h**. (MG)

Région Bretagne / Services de conseil juridique (5 octobre)

La région Bretagne a publié, le 5 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2018/S 192-434909, JOUE S192 du 5 octobre 2018*). Le marché est divisé en 4 lots. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **5 novembre 2018 à 12h**. (MG)

Sipperec / Services de conseil juridique (11 octobre)

Sipperec a publié, le 11 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2018/S 196-444107, JOUE S196 du 11 octobre 2018*). Le marché porte sur de l'assistance juridique relative aux énergies, au numérique, aux achats mutualités et marchés publics, et au droit de la fonction publique et des élus. Le marché est divisé en 4 lots. La durée du marché est de 48 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **6 novembre 2018 à 12h**. (MG)

ETATS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE

Autriche / Österreichische Finanzmarktaufsichtsbehörde (FMA) / Services juridiques (16 octobre)

Österreichische Finanzmarktaufsichtsbehörde (FMA) a publié, le 16 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2018/S 199-452689, JOUE S199 du 16 octobre 2018*). La durée du marché est de 48 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **20 novembre 2018 à 12h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en allemand](#). (MG)

Espagne / Canal de Isabel II / Services de conseil et de représentation juridiques (9 octobre)

Canal de Isabel II a publié, le 9 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et de représentation juridiques (*réf. 2018/S 194-440406, JOUE S194 du 9 octobre 2018*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **20 novembre 2018 à 14h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en espagnol](#). (MG)

Espagne / Zaragoza Vivienda / Services de conseil juridique (6 octobre)

Zaragoza Vivienda a publié, le 6 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2018/S 193-436596, JOUE S193 du 6 octobre 2018*). La durée du marché est de 24 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **18 octobre 2018 à 14h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en espagnol](#). (MG)

Italie / Comune di Genova — Stazione Unica Appaltante / Services de conseil juridique (12 octobre)

Comune di Genova — Stazione Unica Appaltante a publié, le 12 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2018/S 197-445615, JOUE S197 du 12 octobre 2018*). La durée du marché est de 24 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **15 novembre 2018 à 12h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en italien](#). (MG)

Pologne / Ministerstwo Inwestycji i Rozwoju / Services de conseil juridique (6 octobre)

Ministerstwo Inwestycji i Rozwoju a publié, le 6 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2018/S 193-436524, JOUE S193 du 6 octobre 2018*). La durée du marché est fixée entre le 15 novembre 2018 et le 31 décembre 2021. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **14 novembre 2018 à 13h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en polonais](#). (MG)

Pologne / Ministerstwo Inwestycji i Rozwoju / Services de conseil juridique (16 octobre)

Ministerstwo Inwestycji i Rozwoju a publié, le 6 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2018/S 199-451463, JOUE S199 du 16 octobre 2018*). La fin du marché est fixée au 31 décembre 2021. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **22 novembre 2018 à 10h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en polonais](#). (MG)

Royaume-Uni / Transport for Wales / Services juridiques (5 octobre)

Transport for Wales a publié, le 5 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2018/S 192-434190, JOUE S192 du 5 octobre 2018*). La durée du marché est de 36 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **1^{er} novembre 2018 à 12h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en anglais](#). (MG)

Suède / SYSAV Industri AB / Services juridiques (11 octobre)

SYSAV Industri AB a publié, le 11 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2018/S 196-443523, JOUE S196 du 11 octobre 2018*). La durée du marché est fixée entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **11 novembre 2018 à 23h59**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en suédois](#). (MG)

[Haut de page](#)

La Délégation des Barreaux de France propose une offre de stage PPI pour **le 1^{er} semestre 2019**

Indemnité de stage : 850,00 euros/mois.

Profil recherché

Titulaire d'un diplôme de 3^e cycle en droit de l'Union européenne et ayant été admis à l'école d'avocat (CRFPA), le candidat doit disposer de solides connaissances sur les fondamentaux du droit de l'UE, et savoir travailler en équipe sur des thèmes variés.

Les missions de la DBF

- Soutien juridique aux avocats

L'équipe de la DBF se met à la disposition des avocats français pour leur adresser et leur expliquer les textes réglementaires et jurisprudentiels dont ils ont besoin à l'occasion de leurs activités professionnelles.

- Formation

La DBF propose des séminaires de formation ou de perfectionnement en droit de l'UE, en abordant des sujets sous l'angle pratique grâce à l'intervention de fonctionnaires des institutions européennes spécialistes des matières traitées.

- Publications

Chaque semaine, la Délégation des Barreaux de France informe les avocats des dernières évolutions du droit de l'UE par la transmission d'une lettre électronique : « L'Europe en Bref ». Elle publie également, chaque trimestre « L'Observateur de Bruxelles » qui est une revue d'informations et d'analyses juridiques en droit de l'Union européenne.

- Lobbying

La DBF représente les avocats français auprès de la Commission européenne, du Conseil de l'Union européenne (notamment par l'intermédiaire de la Représentation Permanente française) et du Parlement européen.

Contacts

Vous pouvez adresser CV et lettre de motivation par mail : yasmine.nehar@dbfbruxelles.eu , et/ou par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Jean Jacques Forrer, Président, Délégation des Barreaux de France, 1, Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles, Tél : 0032 (0)2 230 61 20 – Fax : 0032 (0)2 230 62 77, <https://www.dbfbruxelles.eu/presentation/jobs-stages/>

[Haut de page](#)

L'Observateur de Bruxelles



L'Observateur de Bruxelles, revue trimestrielle, vous permettra de vous tenir informé des derniers développements du droit de l'Union européenne.

Notre dernière édition n°113 :

« *La réglementation des activités numériques : quels défis pour le cadre juridique européen ?* »

[Sommaire en ligne](#)

[Bulletin d'abonnement à l'Observateur de Bruxelles](#)



La Délégation des Barreaux de France a publié son rapport d'activité semestriel (janvier-juin 2018).

Celui-ci rassemble et détaille l'ensemble des activités des services de la DBF (formation, information, soutien juridiques et représentation d'intérêts) au cours des 6 premiers mois de l'année, au service de la profession d'avocat.

NOS MANIFESTATIONS



Entretiens européens - Bruxelles
Vendredi 7 Décembre 2018

Les derniers développements du droit européen de la concurrence

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Inscriptions et Informations
Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°7
1040 Bruxelles
E-mail : valerie.champert@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu



AUTRES MANIFESTATIONS

Cette année, la **Journée européenne des avocats**, qui aura lieu le 25 octobre 2018, aura pour thème « **L'importance des avocats : la défense des défenseurs de l'Etat de droit** ». Cette édition vise à souligner l'importance des avocats et des défenseurs des droits de l'homme en Europe. Dans le cadre de la protection de l'indépendance des avocats et de leur rôle dans la défense des droits des citoyens, le CCBE suit avec beaucoup d'attention les travaux du Conseil de l'Europe dans l'examen de l'élaboration d'une Convention européenne sur la profession d'avocat.

Le CCBE invite les barreaux nationaux et locaux de toute l'Europe à rédiger des publications et organiser des activités à cette occasion pour informer les citoyens sur le rôle des avocats dans la défense des droits des citoyens et la promotion de l'État de droit. A cet égard, il a publié un manuel pour que chacun puisse se préparer à la Journée européenne des avocats.

Pour avoir accès au manuel : cliquer [ICI](#)

COLLOQUE
BRUXELLES – 21 NOVEMBRE 2018
8H30 – 13H00
REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE
AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE
14 PLACE DE LOUVAIN – 1000 BRUXELLES



Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Pour vous inscrire par mail uniquement : yasmine.nehar@dbfbruxelles.eu dans la limite des places disponibles avant le 14 novembre 2018.

Deutschen Fassung : [HIER](#) klicken

Verpflichtende Anmeldung im Rahmen der Verfügbaren Plätze vor dem 14. November 2018 : yasmine.nehar@dbfbruxelles.eu

English version : click [HERE](#)

Compulsory registration within the limit of available places, before 14th November 2018 : yasmine.nehar@dbfbruxelles.eu

Le Conseil des barreaux européens, porte-parole de la profession d'avocat en Europe, s'interroge sur l'incidence de l'intelligence artificielle sur la justice.

Quels seront les effets de l'intégration de l'intelligence artificielle à la justice du XXIème siècle sur les avocats ? Prenez part à la réflexion et à la construction de l'avenir de la profession d'avocat en vous inscrivant aux ateliers et à une session plénière interactive.

Le 30 novembre 2018 de 9h à 17h
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE
60 Boulevard Vauban
59800 Lille



Vers le site du CCBE : www.ccbeconference.eu
Pour plus d'informations : event@ccbe.eu

[Haut de page](#)

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante : <https://www.dbfbruxelles.eu/recevoir-les-numeros/>

« L'Europe en Bref » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité du droit de l'Union européenne et national de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@eu.anwaltverein.de) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](#) et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@abogacia.es)

Equipe rédactionnelle :

Jean Jacques **FORRER**, Président,
Hélène **BIAIS RAGONNAUD**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles (liste E)
Martin **SACLEUX** et Marie **TRAQUINI**, Avocats au Barreau de Paris,
Julien **JURET** et Mathilde **THIBAUT**, Juristes
Albane **BERNET**, Elève-avocate et
Mélanie **GOURAUD**, Stagiaire.

Conception :

Valérie **HAUPERT**

> Collection Competition Law -
Droit de la concurrence



© DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N°852 – 16/10/2018
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu